

Lettre aux parents

Votre enfant est en 3ème, cette année est celle des premiers choix d'orientation. L'orientation comporte deux aspects différents :

- L'un relève d'une démarche personnelle de votre enfant : c'est l'élaboration d'un projet (on parle d'orientation tout au long de la vie),
- L'autre aspect est institutionnel : ce sont les procédures d'orientation et d'affectation qui suivent un calendrier précis.

Ce document vous permettra d'accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation

L'ÉLABORATION D'UN PROJET

Un choix d'orientation réfléchi nécessite :

De connaître

- Les différentes filières et lieux de formation
- Les métiers et secteurs professionnels
- Les procédures d'orientation et d'affectation en lycée

De repérer

- Ses intérêts, ses valeurs, ses ambitions
- Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles, sa capacité de travail...
- Le type d'études qui lui conviendrait (par voie scolaire ou en apprentissage, générale et technologique ou professionnelle...)
- Les disciplines qui l'attirent et/ou dans lesquelles il réussit

Quelles ressources pour l'accompagner :

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, une réflexion sur ces thèmes est indispensable et **des démarches individuelles sont nécessaires :**

- Participation à des journées portes ouvertes et/ou mini stages en lycée, des forums
- Consultation des **guides ONISEP** : brochures d'informations sur les études et les métiers (au CDI, au CIO et parfois en version numérique sur le site de l'ONISEP)
- Exploration de sites Internet :
onisep.fr
onisep.fr/pres-de-chez-vous
apprentissage-auvergnerhonealpes.fr

nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr
education.gouv.fr
auvergnerhonealpes-orientation.fr

En complément, des actions peuvent être organisées par les équipes **du collège pour l'accompagner** :

- Séances en classe
- Participation à des forums, séquence d'observation en entreprise
- Distribution du *guide Après la 3^e* qui recense l'offre de formation dans l'académie de Grenoble.
- Soirée parents
- Pour certains élèves, entretien personnalisé d'orientation, réunissant les parents, le Principal du collège, le professeur principal et la Psychologue de l'Education Nationale afin de faire le point sur le projet de votre enfant
- **Entretiens individuels avec la Psychologue de l'Education Nationale :**

Mme PASTEUR reçoit les élèves/parents sur rendez-vous, au collège, généralement **le jeudi** toute la journée par quinzaine. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil. Vous pouvez également rencontrer un psychologue de l'Education Nationale sur rendez-vous au Centre d'Information et d'Orientation d'Annemasse,

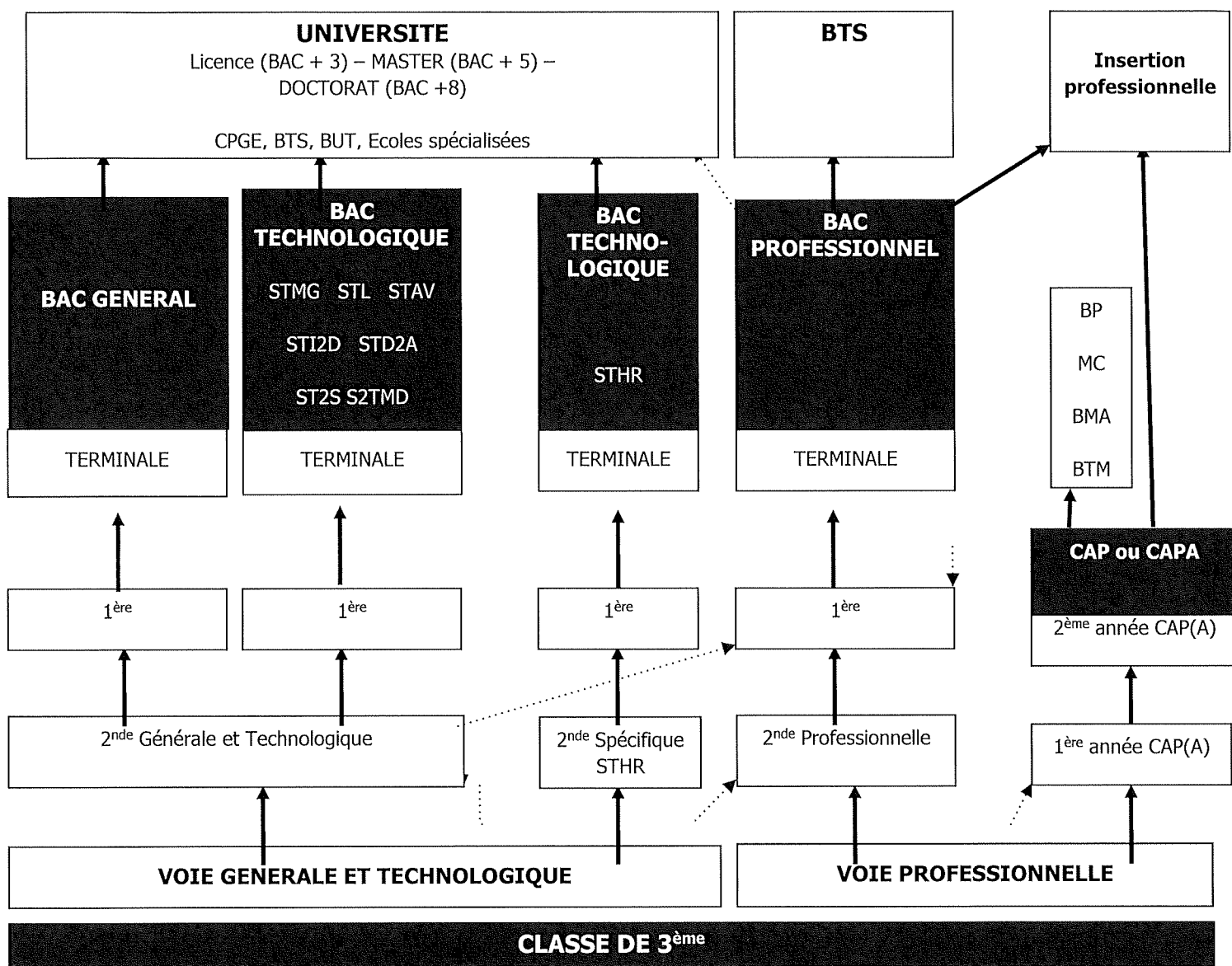
04 50 38 15 23 / 07 77 85 35 50. Le CIO est ouvert du lundi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h) y compris pendant les vacances scolaires.

SCHEMA DES ETUDES APRES LA 3^{EME}

Légende :

Poursuite d'études possible ▼

Poursuite logique ▼



CLASSE DE 3^{ème}

BMA	B revet des M étiers d' A rts
BP	B revet P rofessionnel
BTM	B revet T echniques des M étiers
BTS	B revet de T echnicien S upérieur
CAP	C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle
CAPA	C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle A gricole
CPGE	C lasse P réparatoire aux G randes E coles
BUT	B achelor U niversitaire de T echnologie
MC	M ention C omplémentaire
STMG	S ciences et T echnologies du M anagement et de la G estion
STL	S ciences et T echnologies de L aboratoire
STAV	S ciences et T echnologies de L' Agriculture et du V ivant
STI2D	S ciences et T echnologies de L' Industrie et du D éveloppement D urable
STD2A	S ciences et T echnologies D esign et A rts A ppiqués
ST2S	S ciences et T echnologies de la S anté et du S ocial
S2TMD	S ciences et T echniques du T héâtre, de la M usique et de la D anse
STHR	S ciences et T echnologies de L' Hôtellerie et de la R estaurant

LES PROCEDURES D'ORIENTATION

EN FEVRIER, vous devrez formuler des **vœux provisoires d'orientation pour votre enfant** sur le **Service en Ligne Orientation (SLO)** grâce à votre compte Educonnect.

Les 3 voies d'orientation sont :

- **La 2nde générale et technologique**
- **La 2nde professionnelle, c'est-à-dire la 1^{ère} année de BAC PRO**
- **La 1^{ère} année de CAP**

EN MARS, le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet un **avis provisoire d'orientation** en réponse à vos souhaits, vous devrez le consulter et en accuser réception sur le SLO.

EN MAI, vous saisissez dans le SLO les **vœux définitifs d'orientation de votre enfant**.

EN JUIN, le conseil de classe étudie vos demandes définitives et **fait une proposition d'orientation**. Connectez-vous au SLO pour consulter cette proposition et donner votre réponse :

- En cas d'accord, la proposition **devient une décision d'orientation**

-En cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex. : un passage en seconde générale et technologique refusé), prenez contact avec le Chef d'Établissement. Si le désaccord persiste, vous aurez la possibilité de saisir la commission d'appel dans un délai de 3 jours.

LES PROCEDURES D'AFFECTATION

L'affectation est la démarche de demander une place pour votre enfant dans une formation et un établissement.

Dans de nombreuses formations (notamment en voie professionnelle), les capacités d'accueil sont limitées. L'élève n'a pas la garantie d'avoir une place.

Il est **donc essentiel de formuler plusieurs vœux** et de les hiérarchiser.

(L'an passé chaque élève pouvait formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie)

EN MAI : Vous devrez saisir l'ensemble des vœux de votre enfant grâce au **Service en Ligne Affectation (SLA)** :

Pour les **Établissements Publics** l'affectation dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET) : les critères pris en compte sont les compétences du socle commun et les moyennes des différentes disciplines.

Pour les **établissements privés ou l'apprentissage**, les vœux doivent également être saisis. La famille doit en parallèle obligatoirement **prendre contact dès février** avec les établissements souhaités (qui sont libres de leurs critères de sélection) où le futur employeur pour l'apprentissage

FIN JUIN : L'inscription

Vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un établissement, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent grâce au **Service en Ligne Inscription**.

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de la place obtenue.

LE ROLE DE LA PSY-EN EST D'AIDER LES ELEVES A TROUVER LEUR PLACE DANS LA SCOLARITE :

- Au présent : en les aidant à prendre conscience des enjeux de leur formation et en réfléchissant avec eux aux conditions de leur réussite.
- Au futur : en les accompagnant dans l'élaboration de leur projet d'études et d'insertion professionnelle.

LA PSY-EN EST UNE PERSONNE QUI :

- Écoute et conseille : lors d'entretiens individuels avec les jeunes et/ou leurs parents, elle apporte une écoute en toute confidentialité, avec bienveillance en prenant en compte le jeune dans sa globalité. Elle peut aussi proposer des ateliers et des espaces de parole à tous les élèves qui en ressentent le besoin, quelle que soit la thématique ou la problématique. Cependant son rôle n'est pas de faire de suivi thérapeutique.
- Informe : elle apporte des repères sur l'orientation, le système éducatif, le monde économique.
- Accompagne dans le but d'aider les élèves à être acteur de leur scolarité, ce qui passe par la compréhension et l'estime de soi (différents outils peuvent être utilisés comme des questionnaires d'intérêts, de valeurs...).
- Travaille en étroite collaboration avec les équipes du collège et les partenaires extérieurs.

Elle peut recevoir les jeunes et leur famille à leur demande et/ou à la demande d'un membre du collège. Seules les évaluations d'ordre cognitif font l'objet d'une autorisation parentale.